

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA  
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

**Séance du 6 DECEMBRE 2023 – Délibération n°137**

L'an deux mil vingt trois et le six décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de M<sup>me</sup> CAPUS Françoise, première adjointe, le maire étant empêché.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	29	21

Date de la convocation
06/12/2023

Date d'affichage de la convocation
30/11/2023

**Secrétaire de séance :** Maryse CAZES CORBOZ

**Présents :** ALMIRE Yvan - ANGLADE Clémence – BOUDIAS DECROIX Nathalie - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise – CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien – MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle

**Absents :** GROS Edmond - BORIE Nina - CONSTANS Mathieu - FABRE Emilie (pouvoir à Aurélien MAJOREL) - LABRO Isabelle - LAYRAL Rémi - MULLER Geoffroy (pouvoir à Mélanie BRUNET) - MURET Yvain - BOURREL Thierry -

**Objet**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS**

Monsieur le maire indique que les sapeurs-pompiers de Sévérac souhaitent acquérir des banderoles pour essayer de trouver de nouvelles recrues. Ils ont présenté un devis d'un montant de 850 € TTC.

Il propose au conseil municipal de verser ce montant en subvention exceptionnelle sur le budget 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

-D'octroyer une subvention exceptionnelle à l'amicale des sapeurs-pompiers de Sévérac, d'un montant de 850 euros, pour l'acquisition de banderoles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,  
Pour le maire empêché  
La 1<sup>ère</sup> adjointe  
Françoise CAPUS

